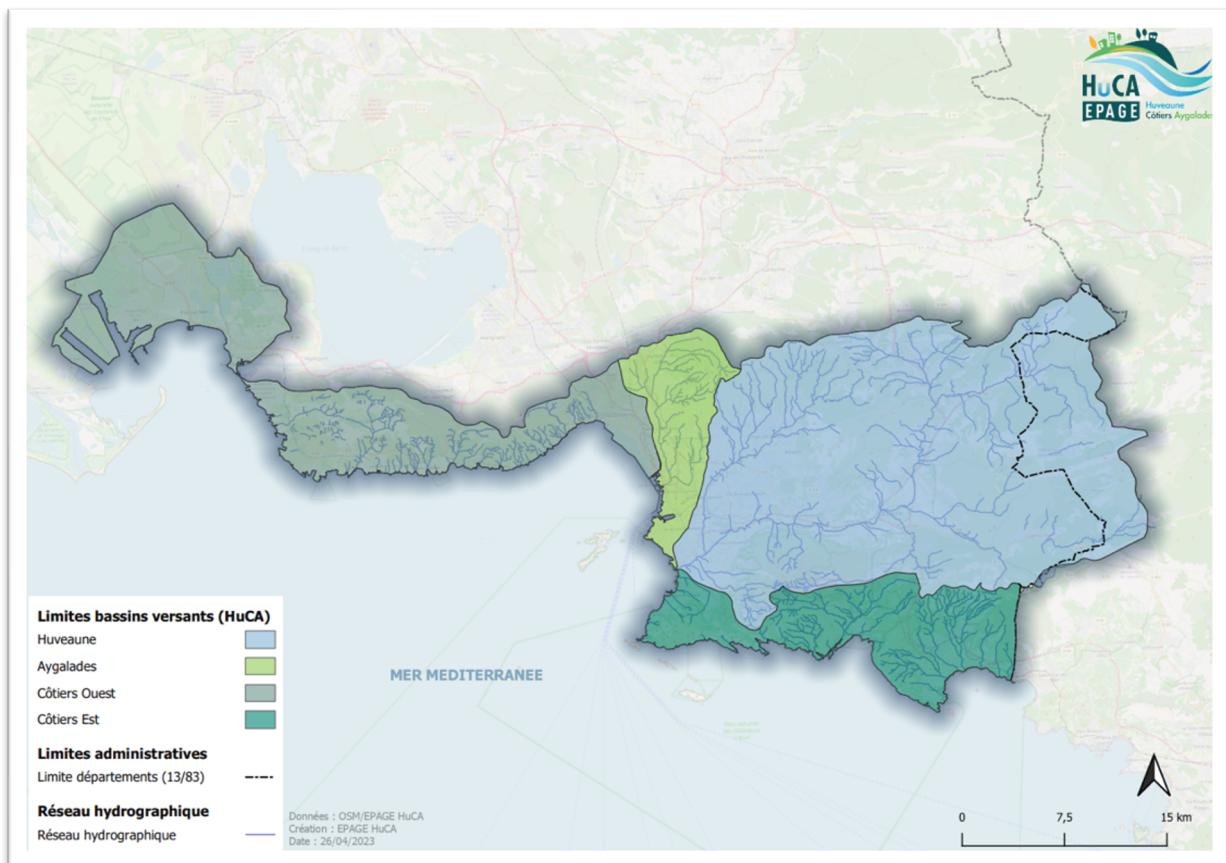


Appel à projets pluriannuel pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie ISEF – 2026 - 2027

Information, Sensibilisation, Éducation, Formation

Favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les populations des bassins versants de l'Huveaune, des Aygalades et des côtiers.



Le territoire de l'EPAGE HuCA

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation

Contexte

L’Établissement Public d’Aménagement et de Gestion de l’Eau Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA) déploie une stratégie territoriale d’Information, Sensibilisation, Éducation et Formation (ISEF) visant à renforcer la culture de l’eau et du risque sur l’ensemble de son territoire, qui couvre 38 communes. Cette stratégie a pour ambition de favoriser une meilleure connaissance, compréhension et appropriation des enjeux liés à l’eau, aux milieux aquatiques et à la prévention des risques, auprès de tous les publics : habitants, acteurs publics, associations, entreprises, établissements scolaires et, plus largement, l’ensemble des usagers du territoire.

En 2025, l’EPAGE HuCA a actualisé sa stratégie ISEF afin de mieux répondre aux enjeux hydrologiques, climatiques et sociaux propres à son bassin versant, et de renforcer la cohérence entre les actions de terrain, les acteurs éducatifs et les démarches de gestion de l’eau.

Ainsi l’EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- ⇒ Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par l’EPAGE HuCA via une convention dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d’une animation à l’échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.
- ⇒ Ses partenaires institutionnels, notamment l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC, via notamment le Contrat de Baie) et l’État (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

Dans la continuité des précédents appels à projets (2022-2024, puis 2025), l’EPAGE HuCA lance aujourd’hui un nouvel appel à projets ISEF 2026-2027, destiné à accompagner les initiatives locales qui participent à la construction d’une culture partagée de l’eau, sous toutes ces thématiques : risques, biodiversité, ressources, quantité, qualité,

Objectifs

L’appel à projets ISEF 2026-2027 a pour vocation de soutenir, encourager et valoriser les initiatives contribuant à diffuser la culture de l’eau, à renforcer les comportements responsables et à favoriser le passage à l’action.

⇒ **Renforcer la réappropriation des rivières et des enjeux de l’eau**

Les projets devront permettre aux habitants et usagers du territoire de mieux connaître les rivières, leurs écosystèmes et leurs fonctions, tout en favorisant le sentiment d’appartenance et la valorisation du patrimoine aquatique.

⇒ **Mobiliser les « faiseurs d’actions »**

L’appel vise à impliquer tous les types d’acteurs en capacité d’agir : élus, agents communaux, associations, entreprises, comités de quartiers, établissements scolaires, gestionnaires de sites ou acteurs culturels. Il s’agit de susciter des

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation

changements de pratiques et une mise en mouvement collective autour des enjeux de l'eau et auprès de l'ensemble des publics cibles. Il s'agit également de favoriser l'effet d'entraînement via des projets pilotes inspirants, reproductibles, portés localement.

⇒ **Favoriser l'innovation et la transversalité**

Seront valorisés les projets intégrant plusieurs dimensions (scientifique, artistique, culturelle, sociale ou citoyenne) et utilisant des modes d'expression ou outils innovants : jeux, outils numériques, escape games, malles pédagogiques, balades sonores, expositions interactives, etc. De même, la capacité à sensibiliser efficacement un grand nombre de personnes sera appréciée.

Thématiques prioritaires

Dans le cadre de sa stratégie ISEF 2025–2030 et en accord avec les grands enjeux du PAPI et du Contrat de Baie, l'EPAGE HuCA souhaite soutenir en priorité les projets permettant une montée en culture de l'eau à l'échelle du territoire et une meilleure appropriation locale des enjeux liés aux cours d'eau, aux milieux aquatiques, à la ressource et aux risques. Les actions recherchées doivent contribuer simultanément à informer, sensibiliser, mobiliser et faire agir les habitants et les acteurs du territoire HuCA.

Seront priorisées les actions répondant aux grands enjeux partagés entre la stratégie ISEF, le PAPI, le Contrat de Baie, et le 12^e Programme de l'Agence de l'eau, à savoir :

⇒ **Risque inondation et culture du risque (axe prioritaire) :**

Les projets sur cette thématique devront participer à renforcer une véritable **culture du risque**, dans la continuité du PAPI et des actions menées (exemple de création sur le territoire : « [Vivre avec le risque inondation](#) »)

Sont recherchées des actions permettant :

- Une meilleure appréhension du risque avant, pendant et après l'événement ;
- La diffusion de comportements adaptés pour renforcer la capacité à agir, pousser à l'action ;
- La mobilisation des riverains, usagers, structures recevant du public ;
- L'intégration de l'enjeu « inondation » dans les pratiques quotidiennes
- Le lien avec les dispositifs et actions menées par l'EPAGE et la Métropole, inscrits au PAPI : travaux d'aménagement des cours d'eau, mise en place de repères de crue, réduction de la vulnérabilité des Etablissements Recevant du Public, entreprises, particuliers, etc.
- La sensibilisation aux solutions fondées sur la nature.

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation

⇒ Préservation et restauration des milieux aquatiques :

Actions visant à faire découvrir les cours d'eau, zones humides, milieux littoraux et ripisylves, ainsi qu'à expliquer les motivations des interventions publiques. Il est attendu que les porteurs contribuent à faire comprendre le sens des opérations de restauration écologique menées par le biais de l'action publique : reméandrage, reconnexions, reprise de pentes, zones d'expansion de crues, replantation de ripisylve, gestion des embâcles... L'objectif est de permettre une meilleure compréhension des actions techniques et des bénéfices attendus pour le territoire, dans l'objectif de contribuer à faire évoluer le lien entre habitants et cours d'eau. Ces actions pourront notamment s'articuler autour de visites de sites ayant été aménagés par l'EPAGE HuCA dans le cadre de travaux « GEMAPI ».

⇒ Volet artistique, culturel et événementiel :

L'EPAGE HuCA souhaite renforcer la présence de projets culturels et artistiques permettant de toucher de nouveaux publics et de renforcer la visibilité des cours d'eau sur le territoire, faisant de la nature et de l'eau (notamment dans les secteurs urbains) un sujet festif, accessible et ancré dans le quotidien. Les démarches associant art contemporain, arts visuels, arts de la scène, narration, design, patrimoine culturel ou événementiel festif sont particulièrement bienvenues. Il s'agirait de pouvoir proposer du contenu à intégrer à des évènements préférentiellement portés par l'EPAGE (exemple de « Fil Bleu - nous sommes eau », ou bien par d'autres partenaires).

⇒ Ressource en eau, sobriété et partage des usages (en lien avec le PTGE) :

Les projets devront contribuer à développer une compréhension fine des enjeux quantitatifs et du fonctionnement de notre territoire sur ce sujet, du cycle naturel de l'eau, des tensions sur la ressource. Enfin, ils devront permettre à engager vers la mise en place de gestes et actions en matière de sobriété et de pratiques alternatives pour la préservation de la ressource. Les propositions devront s'inscrire en cohérence avec la politique en matière de ressource en eau de l'EPAGE, notamment aux objectifs du Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et faciliter la diffusion de ses messages clés.

⇒ Qualité de l'eau et lutte contre les pollutions :

Les initiatives pourront permettre de mieux appréhender le fonctionnement de nos bassins versants et le lien avec les activités du territoire, et de mieux comprendre les sources de pollution (domestiques, urbaines, industrielles, pluviales, agricoles), d'en comprendre les conséquences et de promouvoir des comportements favorisant l'amélioration de la qualité des milieux. La question des déchets, de la macro-pollution et de leur réduction pourra également être pleinement traitée. Sur cette thématique, le lien avec les acteurs économiques serait particulièrement apprécié.

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation

Les projets croisant plusieurs thématiques ou reliant enjeux environnementaux et sociétaux (eau, climat, santé, alimentation, aménagement) seront particulièrement appréciés.

En complément des thématiques prioritaires identifiées, une attention particulière sera portée aux projets intégrant les enjeux du changement climatique et de l'adaptation locale, la culture du vivant et de la biodiversité, ainsi que l'identité territoriale et la mémoire des cours d'eau. Ces approches transversales, lorsqu'elles enrichissent la thématique principale traitée, contribueront à renforcer la cohérence, la portée éducative et l'ancrage territorial des actions soutenues.

Exemples d'actions attendues (liste non exhaustive):

- ⇒ Création d'outils pédagogiques territorialisés, notamment susceptibles d'atteindre un grand nombre de personnes (jeux, malles, podcasts, vidéos, supports numériques, campagnes de communication, escape game, jeu de piste) et éventuellement aide à la diffusion/mise en œuvre ;
- ⇒ Formations, ateliers ou journées d'échanges pour les relais éducatifs, agents ou élus, ou encore acteurs du monde économique ; mobilisation des publics vulnérables au risque inondation
- ⇒ Actions culturelles ou artistiques autour du lien à l'eau, à la nature et au risque ; création de sentiers d'interprétation historique, créations de fresques en lien avec le cours d'eau, à installer au niveau de secteurs restaurés, création d'un podcast ?
- ⇒ Dispositifs immersifs et innovants, parcours interactifs, mise en place de défis territoriaux pour la préservation de l'eau
- ⇒ Opérations collectives (expositions, événements participatifs, balades commentées, nettoyages, ...).
- ⇒ Conception et mise en œuvre d'animations pédagogiques sur le terrain (tout public) ou en établissement ; parrainage d'un site restauré, d'un tronçon de cours d'eau sur différentes thématiques.

Publics cibles et prioritaires

Les publics bénéficiaires pourront être (liste non exhaustive) :

- ⇒ Le grand public, lors d'événements ou d'animations participatives ;
- ⇒ Les acteurs socio-économiques et usagers des milieux aquatiques.
- ⇒ Les jeunes étudiants ou actifs du territoire (16-30 ans)
- ⇒ Les jeunes dans le cadre d'actions éducatives ou périscolaires (sans redondance avec les parcours pédagogiques HuCA),

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation

Les projets exclusivement scolaires restent éligibles, mais une attention particulière sera portée aux actions ouvertes à plusieurs types de publics ou favorisant la transversalité des approches. A noter que le dispositif de parcours pédagogique HuCA reconduit chaque année constitue une réponse déjà forte d'accompagnement des publics scolaires. Des actions en lien avec celui-ci pouvant toutefois être soutenues dans le cadre de l'AAP ISEF.

Les projets pourront prendre des formes variées, combinant information, sensibilisation, éducation et formation.

Eligibilité des projets

L'appel à projets est ouvert à l'ensemble des structures actrices de l'eau, de la culture, de l'éducation, de l'aménagement ou de la médiation sur le territoire HuCA : associations, collectivités, établissements scolaires et extrascolaires, organismes culturels, structures de formation, institutions publiques, opérateurs privés engagés, entreprises riveraines, structures socio-culturelles, ...

Pour être éligibles, les projets devront impérativement remplir toutes les conditions suivantes :

- Se dérouler au sein du territoire de l'EPAGE HuCA, c'est-à-dire sur les bassins versants Huveaune – Côtiers – Aygalades.
- Contribuer directement aux objectifs de la stratégie ISEF 2025–2030, et s'inscrire dans au moins une des thématiques prioritaires définies dans l'appel.
- S'inscrire dans une dynamique collaborative : partenariat entre acteurs, démarche co-construite avec les publics, articulation avec les initiatives territoriales existantes.
- Inclure un plan de communication externe, permettant de valoriser les actions, sensibiliser largement et favoriser le déploiement ou la réutilisation des résultats.
- Proposer une démarche d'évaluation incluant des critères et des indicateurs permettant d'analyser les effets du projet (quantitatifs et qualitatifs).

Les projets ne répondant pas à ces conditions ne pourront pas être retenus.

Critères de sélection des projets

Les dossiers seront évalués par le comité de sélection de l'EPAGE HuCA selon une grille d'analyse multicritère. Les critères suivants seront mobilisés :

⇒ **Pertinence du projet :**

- Adéquation du projet aux objectifs stratégiques de l'EPAGE HuCA.
- Clarté de la problématique et des objectifs pédagogiques, sociaux ou environnementaux.
- Inscription dans l'un ou plusieurs des enjeux prioritaires (milieux aquatiques, risque, ressource, pollution, ...).

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation

⇒ **Impact territorial attendu :**

- Ampleur géographique
- Potentiel de diffusion et de réplicabilité,
- Nombre et diversité des bénéficiaires.

⇒ **Innovation, transversalité et approche pédagogique :**

- Caractère innovant du format (outils numériques, arts, sciences participatives, design, événementiel, ...).
- Intégration d'approches croisées (culturelles, techniques, scientifiques, sociales).
- Capacité du projet à renouveler les pratiques ou à compléter des outils existants.

⇒ **Capacité du porteur de projet :**

- Expérience en éducation, médiation, culture de l'eau et/ou gestion de projet.
- Ancrage territorial et connaissance du contexte local.
- Solidité des partenariats.

⇒ **Faisabilité opérationnelle :**

- Réalisme du calendrier et cohérence des moyens mobilisés.
- Qualité du budget, pertinence des dépenses, cohérence coût / ambition.
- Anticipation des autorisations, logistique, risques opérationnels.

⇒ **Dimension collaborative et gouvernance :**

- Nombre et qualité des partenaires associés.
- Mode de coordination proposé.
- Articulation avec des projets techniques ou opérationnels de l'HuCA (travaux, études, concertations).

⇒ **Ouverture et diversité des publics :**

- Capacité du projet à toucher plusieurs publics ou de nouveaux publics (entreprises, riverains, familles, jeunes, acteurs économiques...).
- Démarches intégrant une implication active des publics.

⇒ **Qualité prévue de l'évaluation :**

- Capacité à produire des indicateurs pertinents (quantitatifs et qualitatifs).
- Pertinence de la méthode d'évaluation envisagée.
- Valorisation prévue des résultats.

⇒ **Cohérence avec les politiques publiques en vigueur :** (PAPI, PTGE, Contrat de Baie, programme de l'AERMC, ...)

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation

Financement de l'appel à projets

L'EPAGE HuCA consacre à cet appel à projets une enveloppe globale de 400 000 € pour la période 2026–2027, soit environ 200 000 € par année civile. Chaque projet pourra bénéficier d'un soutien financier sur une ou deux années, en fonction de ses objectifs et de son calendrier. Pour les projets pluriannuels, une convention initiale sera signée début 2026, avec une reconduction en 2027, sous réserve d'une évaluation positive du bilan intermédiaire transmis en décembre 2026.

Les projets d'envergure, structurants, et bénéficiant de cofinancements, seront particulièrement valorisés. Les projets sans cofinancement extérieur pourront être retenus, mais la priorité sera donnée aux démarches permettant un effet de levier financier au bénéfice du territoire.

Focus sur les aspects financiers

L'EPAGE HuCA ne fait pas de distinction au stade de la définition des contenus techniques des projets mais s'attachera toutefois à mettre en valeur les thématiques fortes de certains projets en vue de répartir le financement de manière cohérente au regard des critères de subventionnement de l'AERMC et du FPRNM.

Aussi, les projets ISEF sont à présenter de façon globale en réponse à cet appel à projets. La phase d'instruction verra se dérouler un travail collaboratif (HuCA-porteur de projets et HuCA-financeurs) permettant de flécher les financements et de définir le taux d'aide (variable en fonction du contenu du projet et pouvant s'élever jusqu'à 90% du coût total). La structure tierce assume donc une participation financière pour laquelle il peut se faire appuyer par d'autres financeurs (Conseil Départemental, Région, Mécénat) via l'obtention de subventions ou de conventions.

Il est rappelé que l'enveloppe, d'aide par l'EPAGE HuCA, disponible pour l'appel à projets 2026-2027, de mise en œuvre des projets ISEF est de 400 000€ soit environ 200 000€ par année.

Types de dépenses éligibles :

Les dépenses suivantes pourront être prises en charge dans le cadre de cet appel à projets :

- Frais liés aux interventions (temps d'animation, préparation, coordination, ingénierie) ;
- Frais de personnel directement liés au projet (animateurs, médiateurs, chargés de projet...) ;
- Déplacements et logistique nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- Prestations externes (graphisme, production de vidéos, création d'outils numériques, événements, artistes) ;
- Matériel pédagogique ou outillage léger lié au projet (dans la limite du raisonnable) ;
- Communication (édition, diffusion, supports pédagogiques).

L'EPAGE HuCA est gestionnaire d'une enveloppe financière dédiée à cet appel à projets auprès de :

- **De l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, notamment dans le cadre du Contrat de Baie ;
- **Du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)**, pour les actions relevant du PAPI.

Les projets traitant du risque inondation ou des milieux aquatiques correspondent aux priorités fortes de ces dispositifs et sont susceptibles d'être mieux soutenus. Les porteurs ne sont pas obligés de rechercher des cofinancements avant la

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation

réponse à l'appel à projets, mais l'identification de potentiels partenaires financiers ou la volonté de mobiliser des cofinancements constitue un élément d'évaluation favorable.

Modalités de versement

Les subventions seront versées selon les modalités prévues dans la convention :

- Versement d'un acompte au démarrage de l'action, sur demande via lettre et facture d'acompte.
- Versement du solde après remise et validation du bilan de l'action, dont le format sera stipulé dans la convention.

Les délais de paiement suivent les procédures internes de l'EPAGE HuCA et seront précisés dans la convention.

Règles de dépôt des dossiers de candidatures

Afin de permettre un accompagnement progressif et une répartition cohérente des financements sur l'ensemble de la période 2026–2027, l'EPAGE HuCA ouvre l'appel à projets ISEF selon trois phases distinctes de dépôt des dossiers. Chaque phase donne lieu à une instruction complète des candidatures reçues et à une possibilité de contractualisation pour l'année en cours ou l'année suivante, selon le calendrier du projet. Un schéma récapitulatif est annexé à la fin de cet appel à projets.

Les dossiers de candidature doivent impérativement comporter un volet technique et un volet administratif.

Le **volet technique** présentera de manière structurée : un résumé du projet, son contexte et ses objectifs, les publics visés, la méthodologie et les actions prévues, la gouvernance et les partenariats mobilisés, un calendrier prévisionnel, ainsi qu'un budget détaillé incluant le plan de financement et les éventuels cofinancements identifiés. Il précisera également les modalités d'évaluation envisagées et les perspectives de valorisation ou de capitalisation du projet. Une lettre adressée au Président de l'EPAGE HuCA devra accompagner ce volet technique.

Le **volet administratif** devra comprendre : le dernier rapport d'activités signé, le programme prévisionnel 2026, le bilan financier 2024, les statuts de la structure (ou documents équivalents selon son statut) ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire.

Une même structure peut proposer plusieurs projets : dans ce cas, un seul dossier administratif suffira, mais un dossier technique distinct devra être transmis pour chaque projet, chacun faisant l'objet d'une instruction spécifique.

Attention : pour les structures ayant déjà été lauréates de l'Appel à projets 2025, les conventions associées devront impérativement avoir été soldées avant tout nouveau dépôt.

Date de dépôt des dossiers :

Pour rappel, la date limite pour l'envoi des candidatures pour la première phase de sélection est fixée au **9 janvier 2026**.

Modalités du dépôt des dossiers :

Les dossiers sont à envoyer sous format numérique aux deux adresses mails suivantes : g.demeyere@epagehuca.fr et contact@epagehuca.fr

Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation – Éducation – Formation



Annexes

Trois documents sont annexés à cet appel à projets et disponibles en téléchargement. Il est conseillé de les consulter et de les prendre en compte pour la réponse :

- ⇒ La délibération du conseil syndical du 06 novembre 2025
- ⇒ Le compte rendu de la commission ISEF du 7 mars 2025
- ⇒ Statuts de l'EPAGE HuCA (avec la liste des communes du territoire HuCA en dernière page)



Appel à Projets EPAGE HuCA

Volet Information – Sensibilisation Education – Formation

**25 novembre 2025
au 09 janvier 2026**

**27 avril 2026
au 31 mai 2026**

**31 novembre 2026
au 08 janvier 2027**

Première phase de candidatures

Deuxième phase de candidatures

Troisième phase de candidatures

**09 janvier 2026:
Date limite des premières candidatures**

**31 mai 2026:
Date limite de la deuxième phase de candidatures**

**08 janvier 2027:
Date limite de la troisième phase de candidatures**

**1er trimestre 2026:
Analyse des propositions et première sélection de projets (signature des conventions)**

**Eté 2026:
Analyse des propositions et première sélection de projets (signature des conventions)**

**1er trimestre 2027:
Analyse des propositions et première sélection de projets (signature des conventions)**